



COMITÉ DE MOBILITÉ

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion:	Le mardi 13 avril 2021, à 13h30	Lieu : Google Meet
Étaient présents:	M. Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement (président du comité) Mme Suzie Miron, conseillère de Tétéreaultville Mme Karine Boivin-Roy, conseillère de Louis-Riel Représentants du Bureau des élus de l'arrondissement (BÉA) Représentant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) Représentant du Service Incendie de la Ville de Montréal (SIM) Représentante de Tandem (15 personnes) Représentant de Solidarité Mercier-Est (SME) Représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement (DÉT) Représentants de la Division des communications de l'arrondissement Représentant de l'escouade mobilité	
Distribué:	Aux membres du comité À la Direction de l'arrondissement Ce compte rendu sera affiché sur le site internet de l'arrondissement à la suite de son adoption	

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	SME demande l'ajout d'un point pour discuter de la sécurisation de l'école Armand-Lavergne et d'un point pour la fermeture de la rue Joffre. Adopté. Le SPVM demande d'ajouter un point sur le marquage de la chaussée. Adopté.	
2. Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 9 mars 2021	La conseillère de Louis-Riel soulève quelques coquilles où l'année 2020 apparaît. Des correctifs doivent être apportés avant l'adoption.	
3. MADA Marseille	L'arrondissement fait partie du programme de municipalité « ami des aînés » et développe plusieurs projets sur son territoire afin de favoriser la sécurité des aînés. La DÉT a élaboré un projet sur la rue de Marseille, entre le centre commercial Le domaine et la rue Arcand. Le parcours servira à améliorer le parcours des aînés sur ce tronçon. Il y aura aménagement de saillies virtuelles pour rétrécir la largeur des rues et ainsi diminuer la vulnérabilité des aînées. L'arrondissement procédera aussi à l'installation de bancs de parc pour permettre aux aînés de prendre des pauses durant leur trajet. Finalement, il y aura des réparations mineures sur les trottoirs afin d'assurer une surface de marche exempte d'obstacle.	Suivi : Procéder pour les différents aménagements.

	<p>La conseillère de Tétreaultville demande s'il y aura des appuis ischiatiques, tels qu'installés dans l'arrondissement Sud-ouest.</p> <p>La DÉT répond que puisqu'il n'y a pas de restriction d'espace, nous pouvons nous permettre d'installer des bancs. Les appuis sont habituellement installés là où l'espace est restreint.</p>	
<p>4. Problématique de sécurité à l'intersection Hochelaga / Charlemagne</p>	<p>Un citoyen a communiqué avec l'arrondissement concernant le nombre d'accidents élevé à l'intersection de la rue Hochelaga et de l'avenue Charlemagne. Près de l'intersection de l'avenue Charlemagne, la rue Hochelaga est légèrement courbée, ce qui occasionne un problème de visibilité aux automobilistes se dirigeant vers l'ouest. Deux options sont proposées.</p> <p>1. La première est l'interdiction du virage à gauche, ce qui occasionne des détours pour les automobilistes.</p> <p>2. La deuxième est le retrait de deux places de stationnement sur la rue Hochelaga, pour améliorer la visibilité des automobilistes sur l'avenue Charlemagne.</p> <p>Le SPVM mentionne qu'il privilégie le retrait de stationnement. Le SIM mentionne qu'il faudrait mettre un dispositif pour empêcher les automobilistes de se stationner, étant donné la nature des commerces.</p> <p>La DÉT recommande de procéder avec l'option deux, retirer deux places de stationnement sur la rue Hochelaga.</p> <p>De plus, l'installation de supports à vélos sera faite à cet endroit, afin d'assurer le respect de l'interdiction de stationnement.</p>	<p>Suivi : Procéder au changement de signalisation et à l'installation de supports à vélos, au besoin.</p>
<p>5. Voie cyclable Hochelaga (secteur Louis-H.-Lafontaine)</p>	<p>Une voie cyclable bidirectionnelle est présente sur la rue Hochelaga, entre l'entrée de l'hôpital Louis-H-Lafontaine. Cette voie n'est pas sécuritaire pour les cyclistes.</p> <p>La DÉT veut sécuriser le tout en implantant un dispositif de retenue, tel un « jersey » ou un « mini-guard ».</p> <p>Dans un premier temps, les dispositifs seront implantés hors du tablier du pont puisque des démarches restent à faire auprès du MTQ.</p> <p>Pendant l'attente, puisque des bollards ne peuvent être vissés dans la chaussée, nous planterons des bollards qui tiendront en place par des pesées de chantier.</p> <p>Une fois les autorisations du MTQ en main, nous pourrons planter les dispositifs de retenue sur toute la longueur du viaduc.</p> <p>Le SIM demande si les bases seront assez lourdes pour résister aux rafales de vent. La DÉT répond qu'elle vise à acquérir des bases qui, tout en étant petites en largeur, seront de bonne épaisseur, afin d'assurer un certain poids.</p>	<p>Suivi : Procéder à la sécurisation du lien cyclable.</p>
<p>6. Ruelle verte l'Envolée</p>	<p>La demande vise à fermer l'entrée sud-est de la ruelle.</p> <p>La DÉT s'oppose à la fermeture demandée par le comité de ruelle verte, en raison de la nature commerciale de la ruelle.</p> <p>La ruelle sert aux différentes livraisons pour les commerces s'y trouvant et elle doit être déneigée.</p> <p>La DÉT va proposer des alternatives au comité de ruelle verte.</p>	<p>Suivi : Informer le comité de ruelle verte de la décision.</p>
<p>7. Ruelle verte Ohaha</p>	<p>La demande est de fermer l'accès nord-ouest de la ruelle par du verdissage et de la déminéralisation. Des dispositifs seront implantés pour empêcher que les véhicules ne piétinent la verdure.</p>	<p>Suivi : Informer le comité de ruelle verte de la décision.</p>

8. Voie réservée Langelier	<p>La DÉT va procéder à l'harmonisation des heures d'interdiction de stationnement pour entretien. Le changement de signalisation devrait avoir lieu vers la fin du mois d'avril, en raison des délais de livraison des panneaux. Un avis aux résidents sera par ailleurs envoyé, pour informer les citoyens du changement à venir.</p> <p>À l'heure actuelle, certains automobilistes empruntent la voie réservée aux cyclistes. La DÉT a l'intention de sécuriser le tout, en faisant stationner les automobilistes en bordure de la ligne axiale, plutôt qu'en bordure du trottoir. Cela permettra aux cyclistes de circuler en toute sécurité entre les voitures stationnées et le trottoir, lorsque la voie réservée n'est pas en fonction.</p> <p>Finalement, la DÉT est en pourparlers avec l'équipe des feux de circulation, afin de vérifier les possibilités concernant les phases de circulation aux intersections des rues Beaubien et Rosemont.</p> <p>Les communications spécifient que l'avis aux résidents est déjà envoyé concernant le stationnement.</p> <p>La conseillère de Louis-Riel remercie la DÉT pour les changements à la signalisation.</p>	Suivi : Continuer le processus en marche.
8. Ajout d'arrêts	<p>À la demande d'un citoyen du secteur, la DÉT a étudié la possibilité d'instaurer des arrêts aux intersections des rues Cirier et Pierre-De Coubertin, ainsi que des rues Cirier et Massicotte. La DÉT est favorable à l'installation d'arrêts toutes directions à ces intersections.</p> <p>Cela sécurisera le corridor scolaire de l'école Sainte-Louise-de-Marillac.</p>	Suivi : Procéder aux démarches pour l'instauration des arrêts.
9. École Armand-Lavergne et rue Joffre (ajout)	<p>SME a été interpellé par les citoyens sur le projet de réaménagement aux abords de l'école Armand-Lavergne. SME désire avoir plus d'information sur le projet. La DÉT organisera une rencontre spécifique sur les deux points.</p>	Suivi : Planifier une rencontre conjointe avec SME et Tandem.
10. Marquage (ajout)	<p>Le SPVM demande quand le marquage sera-t-il fait dans l'arrondissement?</p> <p>La DÉT répond que le marquage est déjà débuté depuis une semaine. Plusieurs équipes travaillent en simultané sur les différentes priorités, soit les voies cyclables, les passages piétons, les intersections et les dos d'âne.</p>	Suivi :